MACKENZIE Placements

Coup d'œil sur le REEE

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un compte enregistré auprès du gouvernement qui est conçu pour aider les familles à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant, les subventions gouvernementales contribuant à stimuler l'épargne.

Admissibilité

Tout(e) résident(e) du Canada détenant un numéro d'assurance sociale (NAS) valide peut être désigné(e) comme bénéficiaire d'un REEE, sans exigence de revenu, y compris les enfants et, dans certains cas, des adultes.

Souscripteur(trice) : ouvre le REEE et y cotise.
Bénéficiaire : reçoit les fonds pour les études.
Promoteur : institution financière qui administre le REEE.

Cotisations

- Plafond de cotisation à vie : 50 000 $ par bénéficiaire.
- Les cotisations excédentaires sont assujetties à une pénalité fiscale de 1 % par mois.
- Pas de plafond de cotisation annuel.
- Les cotisations ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt.
- N'importe qui peut cotiser (parents, grands-parents, membres de la famille).

Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral soutient l'épargne REEE au moyen de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) :

- Contrepartie de 20 % sur les cotisations annuelles, jusqu'à concurrence de 500 $ par année.
- Plafond à vie : 7 200 $ par bénéficiaire.

Avantages du REEE

- Il accélère l'épargne grâce aux subventions gouvernementales.
- Les placements fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.
- Retraits fiscalement avantageux entre les mains de l'étudiant(e), qui paie généralement peu ou pas d'impôt.
- Aide à réduire le fardeau financier des études postsecondaires.

- Les familles à faible revenu peuvent être admissibles à un financement fédéral supplémentaire par l'entremise de la SCEE supplémentaire et du Bon d'études canadien.
- Certaines provinces offrent également à leurs résidents et résidentes des subventions de contrepartie pour le REEE.

Retraits

- Les fonds peuvent être retirés lorsque le ou la bénéficiaire s'inscrit à un programme d'études postsecondaires admissible.
- L'épargne provenant du REEE peut être utilisée pour diverses dépenses liées aux études, notamment les frais de scolarité, les livres et les frais de subsistance.

- Les retraits comprennent :
 - Non imposables : cotisations initiales.
 - Imposables : subventions et croissance des placements (imposées entre les mains de l'étudiant(e), souvent à un faible taux).
- Si le ou la bénéficiaire ne poursuit pas d'études postsecondaires, certaines options sont offertes (des conditions s'appliquent, y compris le remboursement possible des subventions gouvernementales).

Communiquez avec votre conseiller ou conseillère pour en savoir plus sur le REEE ou pour ouvrir un compte.

Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les client(e)s sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat(e) ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite dans les présentes, car la situation individuelle de chaque client(e) est unique. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller ou conseillère juridique ou fiscal(e) attitré(e).

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

6129752 MK4160 05/26